



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

Réunions du Conseil national d'orientation (CNO) et du Conseil d'administration (CA) du CNFPT/juin 2019

❖ CNO du 5 juin 2019 :

Il s'agissait du premier CNO du nouveau mandat des représentantes et représentants des organisations syndicales suite aux élections du 6 décembre 2018.

Martine Gramond Rigal y représentait la **FA-FPT**.

Les principaux points à l'ordre du jour :

- ✓ Installations des commissions et groupes de travail.

Deux commissions sont rattachées au CNO - Formation et Métiers - présidées respectivement par un élu et un représentant de la CGT. En plus de ces commissions, deux groupes de travail sont présidés par la CFDT et L'UNSA - « Enjeux des transitions », « Grandes Causes » -.

Martine Gramond Rigal, pour la **FA-FPT**, présidera quant à elle, le troisième groupe portant sur « les professions réglementées et la santé et sécurité au travail ».

Pour la partie, santé et sécurité au travail, ce groupe de travail fera le lien avec la mission de Caroline CHARRUYER* sur le « bien-être au travail », mission qui lui a été confiée en 2016 par le Président du CNFPT.

Concernant les professions réglementées, nous poursuivrons le travail qui a été fait pour les policiers municipaux avec l'ouverture des centres de formation, car c'est un gros changement pour le CNFPT, il reste beaucoup d'inquiétudes et de questions sur ce point très important pour nos collègues et pour l'établissement.

Puis nous nous intéresserons de près aux formations des catégories C, chez nos collègues sapeurs-pompiers professionnels, point qui n'a pas été vu durant le mandat précédent.

FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

✓ Bilan du mandat 2015-2018 du CNO.

La **FA-FPT** s'est félicitée de ce bilan** et a proposé qu'il soit très largement diffusé dans les délégations régionales afin que toutes les agentes et tous les agents puissent comprendre quel est le rôle du CNO et ce que l'on y fait, car force est de constater que si le fonctionnement du Conseil d'administration est connu, celui du CNO est beaucoup plus flou.

✓ Information sur l'offre de formation 2019 et présentation des grandes orientations de l'offre de formation 2020

La **FA-FPT** a regretté que les besoins en formation suite au renouvellement des instances, n'aient pas été convenablement anticipés, celles des nouveaux membres des CHSCT par exemple ont mis trop de temps à se mettre en place. L'utilisation du distanciel pour ces dernières a surpris les stagiaires et a posé de nombreux problèmes.

Concernant l'offre 2020, la **FA-FPT** a donc demandé au CNFPT d'anticiper le plus en amont possible pour ce qui touche à l'organisation des formations portant sur les modifications statutaires prévues dans le projet de loi de transformation de la fonction publique.

✓ Conventions

- Convention-cadre triennale de partenariat avec l'assemblée des départements de France (ADF)
- Convention de partenariat avec l'association nationale pour la formation permanente des personnels hospitaliers (ANFH)
- Convention d'application pour la formation de qualification et de professionnalisation des agents des établissements et services médico-sociaux avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en déclinaison de la convention-cadre du 10 janvier 2017
- Convention de partenariat avec le centre national d'administration publique et du gouvernement territorial de Grèce (EKKDA)
- Renouvellement de la convention de partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Santé- la direction générale de la santé (DGS)

Tous ces projets de conventions ont été adoptés à l'unanimité par les membres du CNO puis par ceux du CA le 26 juin.

*Rapport en ligne sur le site de la **FA-FPT**

**Nous diffuserons ce bilan dès qu'il sera en ligne

=====

❖ **C.A du 26 juin 2019**

En ouverture de séance, un point concernant l'état d'avancement du projet de loi de transformation de la fonction publique a été fait. Caroline Charruyer et Michel Mani représentaient la **FA-FPT**.

Le CNFPT sera particulièrement impacté par l'obligation qu'il aura de prendre en charge une grande partie du financement de l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale, sa réorganisation en 13 délégations régionales (au lieu de 29 actuellement), la réforme des écoles de services publics. Sur le dernier point, le président a été reçu par Frédéric Thiriez, chargé d'un rapport par le Premier ministre. La **FA-FPT** sera reçue le 19 juillet prochain par M. Thiriez.

Téléchargez la [déclaration commune](#) des 5 organisations syndicales qui a été lue.

Malgré toutes les craintes concernant l'avenir de l'établissement, le Président du CNFPT a tenu à souligner que l'opposition unanime au rapport des parlementaires Jacques Savatier et Arnaud de Belenet a porté ses fruits, puisque celui-ci (qui contenait des propositions désastreuses) ne sera pas pris en compte pour l'écriture des ordonnances sur la formation. Il reste cependant encore beaucoup de chemin à parcourir.

L'ordre du jour s'est ensuite déroulé, avec pour principaux points :

- ✓ Bilan d'activité 2018 du CNFPT

Téléchargez le [bilan](#) et sa [synthèse](#).

- ✓ Compte administratif 2018 et budget supplémentaire 2019

Sur ce point, la **FA-FPT** s'est exprimée en ces termes :

Pour la FA-FPT il faut préciser en premier lieu comme chacun le sait, que la baisse de cotisation a concerné la gestion de tout l'exercice 2018.

Compte tenu de cette observation préalable, il ressort des documents que l'activité globale du CNFPT est en progression ce qui nous semble encourageant, dans un contexte de baisse des crédits de formation d'un peu plus de 133 millions d'euros.

Le nombre de sessions de formation a également augmenté en 2018, cependant le montant des recettes dites payantes est en baisse de 14%, soit 12 millions d'euros en moins.

Autre information, les recettes des cotisations des collectivités s'élèvent à 351 millions d'euros soit une stagnation voire même un tassement (348 en 2017).

Pour la FA-FPT, cette faible évolution de la cotisation est due essentiellement à une maîtrise de la masse salariale par les collectivités locales.

Par ailleurs, nous regrettons que la masse salariale de l'établissement évolue de manière négative -0,93% (131 millions) mais les dépenses de gestion demeurent stables.

Grâce à une gestion maîtrisée tant en ce qui concerne l'activité de formation et la gestion financière proprement dite, le CNFPT a réussi à stabiliser ses comptes, malgré la baisse du taux de cotisation. Les chiffres officiels montrent un résultat de la section de fonctionnement excédentaire pour 2018 de 20 millions ce qui est tout de même correct. En ce qui concerne la section d'investissement, le résultat est positif pour s'établir à 21,8 millions. Ces chiffres sont nettement meilleurs que ceux de 2017.

Le résultat cumulé qui reprend les données des années antérieures est de 24 millions soit là aussi une nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Les investissements réalisés sont en baisse de 36%, situation que nous regrettons. L'établissement est très peu endetté, doit-on s'en réjouir ?

Compte tenu des nouvelles règles concernant la baisse des taux d'intérêt, certaines banques n'hésitant pas à introduire des taux d'intérêt directs négatifs. Dans ces conditions particulièrement favorables, le CNFPT pourrait trouver un avantage à recourir à l'emprunt au lieu de faire jouer l'autofinancement ?

Pour le budget supplémentaire, celui-ci ne fait que reprendre les résultats antérieurs et quelques mesures nouvelles. Il s'élève à 24 millions en fonctionnement et 25 en investissement avec quelques modestes réajustements par chapitre.

En conclusion pour la FA-FPT, la situation financière se maintient donc dans des proportions tout à fait acceptables pour un organisme dont le budget est désormais amputé de 10% avec le maintien du taux de cotisation de 0,9%.

Aurions-nous pu nous en féliciter ? Nous résoudre au maintien du 0,9 ? Pour la FA-FPT c'est non !

Conformément à la déclaration à laquelle nous nous sommes joints en début de séance, ce n'est pas le projet de loi de transformation de la fonction publique qui apaisera nos inquiétudes quant au devenir du CNFPT et l'interrogation des agentes et agents sur un aspect essentiel qu'est la formation pour leur mission de service public territorial.

- ✓ Nouvelle délibération relative aux frais de déplacement des stagiaires et la revalorisation de l'indemnisation des frais d'hébergement

« Par délibération du 10 octobre 2018, le conseil d'administration a adopté plusieurs mesures d'ajustement du dispositif existant, en apportant des précisions sur le recours au covoiturage, sur la prise en charge des frais de déplacement en cas d'annulation d'une formation du fait du CNFPT, sur l'évolution de la règle pour l'hébergement et la restauration la veille des sessions de formation. Ces dispositions s'appliquent depuis le 1er novembre 2018 ».

Quelques ajustements à ces dispositions sont apportés concernant l'annulation de stage du fait du CNFPT :

« ...l'annulation du stage donnant lieu à indemnisation des stagiaires, s'entend comme l'annulation de la totalité du nombre de jours constituant la session... » elle inclue l'annulation de la prise en charge de l'hébergement la veille de la formation. Il est précisé que « l'indemnisation versée au stagiaire ayant engagé des frais est égale à la somme restant à sa charge après annulation de ses titres de transport, dans la limite de la somme qu'il aurait perçue si la formation avait eu lieu ».

Par ailleurs ce projet de délibération prévoit également l'application du décret n°2019-139 du 26 février 2019 relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements.

Les prochaines séances plénières auront lieu le 18 septembre pour le CNO et le 9 octobre 2019 pour le CA.

Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !